

que compte tenu des termes de quelques-uns de ces baux, cela revient presque à un droit de propriété sans condition, comme nous l'entendons d'ordinaire dans les régions en dehors des parcs.

J'ai poursuivi en suggérant que nous devrions en effet aborder le sujet dans l'esprit et avec les intentions d'une procédure d'expropriation normale. Peut-être, monsieur l'Orateur, y a-t-il une certaine ironie à ce que nous étudions cette question au moment où la Chambre vient de procéder à la troisième lecture d'un bill traitant des procédures d'expropriation fédérale dont un de mes collègues a parlé en disant que c'était mettre l'expropriation à l'heure du XX^e siècle et que nous ne devrions pas examiner une proposition qui, pour ce qui est des baux concédés dans les parcs, notamment des baux perpétuels, reflète à jamais les idées du XIX^e siècle. C'est là ma troisième raison pour m'opposer à l'adoption de ce bill.

• (4.00 p.m.)

La quatrième raison pour laquelle nous devrions faire opposition à ce bill, particulièrement dans le contexte actuel, se relie quelque peu à la troisième car elle a trait spécialement aux parcs de Banff et de Jasper et à la question des baux à perpétuité. La quatrième raison c'est que l'adoption de ce bill prolongerait, tant que la loi resterait dans les statuts, le colonialisme subi par Banff et Jasper. Celles-ci deviendront encore davantage des villes fermées. Du moins leurs habitants jouissent-ils à présent d'un certain droit d'appel auprès d'instances supérieures, grâce à un mécanisme politique dont il nous plaît de croire qu'il soit démocratique. Mais, monsieur l'Orateur, lorsque les biens situés à l'intérieur des townsites de Banff et de Jasper seront aux mains de la Régie, cette dernière deviendra l'autorité suprême, sous l'angle légal, quant au droit de propriété dans ces deux villes et je trouve cela déplorable. Je l'ai déjà précisé et je le répète: je ne crois pas qu'il doive y avoir de propriété privée à l'intérieur des parcs. Si des particuliers en ont l'usufruit, ce devrait être grâce à des baux.

Il y a beau jeu que nous aurions dû nous attaquer à ce problème, ici même au Parlement, comme nous le demandaient les habitants de Banff et de Jasper. Cela aurait frayé la voie à la mesure que j'ai proposée à la Chambre le 9 juin 1967. Ce jour-là, j'ai proposé que nous adoptions une mesure législa-

[M. Barnett.]

tive accordant à Banff et à Jasper le statut de municipalités, en vertu d'une charte fédérale spéciale, afin que grâce à des accords entre Ottawa et les provinces, elles puissent régler d'une façon normale la question des services municipaux assurés aux autres communautés de l'Alberta. C'est parce que ces villes sont situées à l'intérieur des parcs qu'il faut des chartes spéciales. J'ai déclaré alors qu'il y avait une situation anormale dans les parcs dont il nous fallait cependant tenir compte. Les habitants de ces communautés sont des citoyens du Canada et devraient avoir le même droit que tous à être, comme le veut la démocratie, employés dans leur propre communauté; or à ce jour ils ne l'ont pas. Si le Parlement avait pris cette mesure à l'époque, nous ne verrions pas aujourd'hui des autorités locales légalement habilitées à traiter avec un organisme comme celui-ci, s'il doit être constitué en gardien des terres situées dans les limites des communautés.

Sauf erreur, monsieur l'Orateur, la proposition dont nous sommes saisis rendrait les gens de Banff et de Jasper prisonniers pour toujours de la Régie. Beaucoup de ceux qui ont grandi dans la province dont je viens savent ce que signifie le terme «ville fermée». J'estime qu'au XX^e siècle le Parlement du Canada devrait délibérément renoncer à créer dans le pays de ces «villes fermées». Or, en ce qui concerne les communautés de Banff et de Jasper, la proposition demandant qu'on ajoute cette disposition à la loi sur les parcs nationaux tend à en créer. C'est là, monsieur l'Orateur, la quatrième raison pour laquelle je refuse d'appuyer le bill.

Quant à moi, monsieur l'Orateur, et quant à mon parti, nous ne voulons pas nous engager dans le genre de discussions qui se sont poursuivies à la Chambre et au comité, ni chercher les responsables dans le domaine des baux.

M. Woolliams: Ce n'était pas nous.

M. Barnett: Si le gouvernement actuel veut bien retirer le bill et étudier en toute impartialité le point de vue exprimé au comité permanent de la Chambre par les citoyens de Banff et Jasper; s'il est disposé à reconnaître, en présentant une mesure législative appropriée, que le Parlement veut revenir sur les erreurs passées en matière de parcs, de façon que tous les intéressés soient traités équitablement, nous pourrions nous rapprocher de